

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Temex S.A.W., 2000 Neuchâtel
Fronted, fabrication de composants électroniques
9 ho ou f
28 janvier 2001 au 2 février 2002
- Tornos-Bechler Moutier SA, 2740 Moutier
7 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique
16 ho
18 février 2001 au 23 février 2002
- Model Emballages SA, 1510 Moudon
Onduleuse, transformation: machines Bobst, Slotter et PCR: expédition et
entretien
110 ho ou f
28 janvier 2001 au 31 janvier 2004 (renouvellement)
- Energizer SA, Succursale de La Chaux-de-Fonds, 2300 La Chaux-de-Fonds
Audit sur la qualité des produits fabriqués
1 ho ou f
29 janvier 2001 au 23 février 2002

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Model Emballages SA, 1510 Moudon
Onduleuse, transformation: machines Bobst, Slotter et PCR; expédition et
entretien
110 ho ou f
28 janvier 2001 au 31 janvier 2004 (renouvellement)
- Tornos-Bechler Moutier SA, 2740 Moutier
7 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique
16 ho
18 février 2001 au 23 février 2002

Travail continu (art. 24 LTr)

- HSBC Republic Ban (suisse) SA, 1211 Genève 3
centre informatique au 56, rue Boillebeau
2 ho ou f
7 janvier 2001 au 12 janvier 2002

- Ambulances Odier & Fils SA, 1205 Genève
Ambulanciers
17 ho ou f
31 décembre 2000 au 3 janvier 2004

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Oerlikon Batteries Industrielles SA Boudry, 2017 Boudry
fonderie et empâtage
24 ho
7 janvier 2001 au 12 janvier 2002
- Cicorel SA, 2017 Boudry
perçage et détourage – pressage multicouche – salle blanche – galvanoplastie
45 ho ou f
17 décembre 2000 au 20 décembre 2003 (modification)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Oerlikon Batteries Industrielles SA Boudry, 2017 Boudry
atelier de fabrication de l'oxyde de plomb
1 ho
7 janvier 2001 au 10 janvier 2004 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

27 février 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.02.2001
Date	
Data	
Seite	1045-1047
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 215

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.